
SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial

SME Bio-Folienreiniger-Konzentrat frz

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Conditions d'utilisation recommandées

Détergent spécial

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Renseignements en cas d'urgence

Téléphone (00497181)9770499

Ce numéro n'est joignable que pendant les heures d'ouverture du bureau.

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification - (CE) No 1272/2008 [CLP/GHS]

Classes de risques et
catégories des risques

Consignes en
cas de danger

Méthode de classification

Eye Irrit. 2

H319

Méthode de calcul.

Consignes en cas de danger

H319

Provoque une sévère irritation des yeux.

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage - (CE) No 1272/2008 [CLP/GHS]



GHS07

Mot signal

Attention

Consignes en cas de danger

H319

Provoque une sévère irritation des yeux.

Consignes de sécurité

P101

En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102

Tenir hors de portée des enfants.

Fiche de données de sécurité conforme
Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'impression 22.07.2015

modifié 22.07.2015

SME Bio-Folienreiniger-Konzentrat frz
SF00343

P305 + P351 + P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P337 + P313	Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
P501	Éliminer le récipient seulement entièrement vidés et sans reste à la collecte de matières de recyclage.

2.3. Autres dangers

Résultats des évaluations PBT et vPvB

Après les données disponibles, ni les ingrédients ni le mélange ne sont à classer comme PBT ou comme vPvB.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

Description

Mélange des composants suivants avec des produits secondaires non dangereux.

3.2. Mélanges

Composants dangereux

CAS No	EC No	Désignation	[%]	Classification - (CE) No 1272/2008 [CLP/GHS]
110615-47-9	600-975-8	Alcylpolyglycoside	< 5	Eye Dam. 1, H318 / Skin Irrit. 2, H315
5949-29-1	201-069-1	Acide citrique	< 2	Eye Irrit. 2, H319
85586-07-8	287-809-4	lipide alcool sulfate C12-14, sel de sodium	< 5	Acute Tox. 4, H302 / Skin Irrit. 2, H315 / Eye Dam. 1, H318 / Aquat. Chron. 3, H412
147170-44-3	931-333-8	1-Propanaminium, 3-amino-N-(carboxymethyl)-N,N-dimethyl-, N-(C8-18 and C18 unsaturated acyl) derivs., hydroxides, inner salts	< 2	Eye Dam. 1, H318 / Aquatic Chronic 3, H412 /
64-17-5	200-578-6	Ethanol	< 4	Flam. Liq. 2, H225 / Eye Irrit. 2, H319

REACH

CAS No	Désignation	REACH numéro d'enregistrement
110615-47-9	Alcylpolyglycoside	01-2119489418-23-xxxx
85586-07-8	lipide alcool sulfate C12-14, sel de sodium	01-2119489463-28-xxxx
147170-44-3	1-Propanaminium, 3-amino-N-(carboxymethyl)-N,N-dimethyl-, N-(C8-18 and C18 unsaturated acyl) derivs., hydroxides, inner salts	01-2119489410-39-xxxx
64-17-5	Ethanol	01-2119457610-43-xxxx

Remarques complémentaires

Vous trouvez la teneur pleine des consignes en cas de danger mentionnées ici dans la section 16.

Marquage des composants selon le décret CE n° 648/2004, annexe VII

moins de 5 % agents de surface anioniques

Alcool benzylique

moins de 5 % agents de surface amphotères

moins de 5 % agents de surface non ioniques

parfums

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Remarques générales

Après contact avec la peau

En cas de contact avec la peau, laver avec de l'eau

Après contact avec les yeux

Enlever des lentilles de contact éventuellement disponibles.

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau. Si les troubles persistent, consulter un spécialiste.

Après ingestion

Ne pas faire vomir.

Appeler immédiatement le médecin.

Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune information disponible.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyen d'extinction

Agents d'extinction appropriés

produit non combustible: choisir les moyens d'extinction en fonction des incendies environnants.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dans certains cas d'incendie, la présence de traces d'autres substances toxiques n'est pas exclue.

5.3. Conseils aux pompiers

Équipement spécial de protection en cas d'incendie

Utiliser le vêtement de protection lors d'incendies habituel.

Remarques diverses

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Personnel non formé pour les cas d'urgence

Sol très glissant suite au déversement du produit.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser avec un produit absorbant les liquides (par ex. liant universel).

Éliminer les résidus par rinçage à l'eau.

6.4. Référence à d'autres sections

Maniement sûr: voir paragraphe 7

Evacuation: voir paragraphe 13

Protection individuelle: voir paragraphe 8

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions lors de la manipulation

Observer les mesures de précaution usuelles propres à la manipulation de produits chimiques.

Mesures d'hygiène

Ne pas fumer, ne pas manger ni boire sur le lieu du travail.

Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail.

Remarques relatives à la protection contre l'incendie et l'explosion

Aucune mesure spéciale n'est nécessaire.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions à remplir par les lieux de stockage et les conteneurs

Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

Informations diverses relatives aux conditions de stockage

Maintenir les récipients hermétiquement fermés.

Conserver sous clef et hors de portée des enfants.

Stabilité au stockage

Le produit est stable au stockage au moins 24 mois dans le récipient d'origine fermé, et de 5°C à 40 °C.

Classe de 12
stockage (RFA)

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Recommandations pour des conditions d'utilisation indiquées

Voir paragraphe 1

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

8.2. Contrôle de l'exposition

Protection respiratoire

Sous des conditions de travail normales n'est pas nécessaire.

Protection des mains

Sous des conditions de travail normales n'est pas nécessaire.

Protection des yeux

lunettes assurant une protection complète des yeux

Limitation et contrôle de l'exposition pour l'environnement

Voir chapitre 6 et 7.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

aspect liquide	Couleur bleu	Odeur odeur spécifique au produit
-------------------	-----------------	--------------------------------------

Seuil olfactif

Aucune information disponible.

Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement

	Valeur	Température à	Méthode	Remarque
valeur pH	ca. 6,5	20 °C	DIN 19261	
Température d'ébullition/ plage d'ébullition	Aucune information disponible.			
Température de fusion / Point de congélation	Aucune information disponible.			
Point d'éclair	> 60 °C		IP 170 / ISO 13736	
Vitesse d'évaporation	Aucune information disponible.			
Inflammation (à l'état solide)	non applicable			
Inflammation (à l'état gazeux)	non applicable			
Température d'inflammation	Aucune information disponible.			
Température d'auto- inflammation	Aucune information disponible.			
Limite inférieure d'explosibilité	non applicable			
Limite supérieure d'explosibilité	non applicable			
Pression de vapeur	Aucune information disponible.			
Densité relative	ca. 1 - 1,1 g/ml	20 °C	DIN 51757	
Densité de vapeur	Aucune information disponible.			
Solubilité dans l'eau				soluble
Solubilité dans un autre produit	Aucune information disponible.			
Coefficient de distribution (n-octanol/ eau) (log P O/W)	Aucune information disponible.			

	Valeur	Température	à	Méthode	Remarque
Température de décomposition	Aucune information disponible.				
Viscosité	Aucune information disponible.				
Propriétés comburantes non applicable					
Propriétés explosives non applicable					
9.2. Autres informations Aucune information disponible.					

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucune réaction dangereuses connue à une utilisation d'après le règlement.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est chimiquement stable sous des conditions normales (température ambiante).

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune information disponible.

10.4. Conditions à éviter

Aucune si traitement exact.

10.5. Matières incompatibles

Aucune information disponible.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas de produit de décomposition dangereux connu

Informations diverses

Ne se décompose pas thermiquement en cas d'utilisation conforme.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Hautement toxique/Irritation / sensibilisation

	Valeur/Evaluation	Espèces	Méthode	Remarque
DL50 aiguë par ingestion	> 5000 mg/kg	rat		Rapporté à alcylyl polyglycoside C10-16; CAS: 110615-47-9
DL50 aiguë par contact avec la peau	> 5000 mg/kg	lapin	OCDE 402	Rapporté à alcylyl polyglycoside C10-16; CAS: 110615-47-9
Irritation de la peau	Non irritant.			En raison de la méthode de calcul (méthode conventionnelle).

Fiche de données de sécurité conforme
Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'impression 22.07.2015

modifié 22.07.2015

SME Bio-Folienreiniger-Konzentrat frz
SF00343

	Valeur/Evaluation	Espèces	Méthode	Remarque
Irritation des yeux	Irritant.			En raison de la méthode de calcul (méthode conventionnelle).
Sensibilisation de la peau	non sensibilisant			En raison de la méthode de calcul (méthode conventionnelle).
Sensibilisation des voies respiratoires	non sensibilisant			En raison de la méthode de calcul (méthode conventionnelle).

Remarques générales

La classification a été effectuée par calcul d'après le CLP-règlement (CE) no 1272/2008.

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Effets toxiques sur l'environnement

	Valeur	Espèces	Méthode	Evaluation
Poisson	CL 50 1 - 10 mg/l	poisson	OCDE 203	Rapporté à alcylyl polyglycoside C10-16; CAS: 110615-47-9
Daphnie	CE 50 10 - 100 mg/l	Daphnie	OCDE 202	Rapporté à alcylyl polyglycoside C10-16; CAS: 110615-47-9
Algues	CE 50 10 - 100 mg/l	Algues	OCDE 201 - ISO 8692 - 88/302/ CEE (V, C)	Rapporté à alcylyl polyglycoside C10-16; CAS: 110615-47-9
Bactéries	CE 0 > 100 mg/l	boue activée	DIN 38412 T.8	Rapporté à alcylyl polyglycoside C10-16; CAS: 110615-47-9

12.2. Persistance et dégradabilité

Biodégradabilité

Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents.

Dégradabilité selon

WRMG

La partie organique du produit est biodégradable.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune information disponible.

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Après les données disponibles, ni les ingrédients ni le mélange ne sont à classer comme PBT ou comme vPvB.

12.6. Autres effets nocifs

Comportement dans les stations d'épuration

Avant rejet dans les canalisations, traiter selon l'état des techniques.

Remarques diverses relatives à l'environnement

Valeur	Méthode	Remarque
Valeur AOX		Le produit ne contient pas d'halogène qui est organiquement lié.

Remarques générales

Utilisé de façon adéquate, le produit n'entraîne aucune perturbation dans les stations d'épuration.

Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Code déchets	Nom du déchet
20 01 30	détergents autres que ceux visés à la rubrique 20 01 29

Recommandations relatives au produit

Éliminer le produit compte tenu de la réglementation locale en vigueur.

Il n'existe pas de normes harmonisées dans les pays membre de l'Union Européenne réglant l'utilisation des déchets chimiques et des déchets résiduels.

D'où la distinction entre "déchets pour le recyclage" et "déchets pour l'élimination". Les exigences spécifiques - en particuliers à l'arrivée - sont d'ailleurs également réglées par les Länder.

Recommandations relatives à l'emballage

Après utilisation, les emballages doivent être vidés le plus complètement possible; après nettoyage approprié, ils peuvent être réutilisés.

Produit de nettoyage recommandé

l'eau

Remarques générales

Code déchets se réfère au produit d'origine.

Les codes déchets ne sont pas seulement orientée vers le produit mais aussi et surtout vers les applications. Pour chaque application le code déchets peut être emprunté au catalogue de déchets européen.

SECTION 14: Informations relatives au transport

	ADR/RID	IMDG	IATA-DGR
14.1. Numéro ONU	-	-	-
14.2. Nom d'expédition des Nations unies	-	-	-
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	-	-	-
14.4. Groupe d'emballage	-	-	-
14.5. Dangers pour l'environnement	-	-	-

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune information disponible.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Aucune information disponible.

Informations diverses relatives au transport

Matière non dangereuse au sens de la législation sur les transports - ADR/RID, IMDG, ICAO/IATA-DGR.

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Autres réglementations (UE)

Règlement (CE) n° 648/2004 sur les détergents.

Directive COV (composants organiques volatils)

Teneur COV -2,9 %

(composants organiques
volatils)

Réglementation nationale

Remarques relatives à la limitation d'activité

Observer les contraintes nationales liées au travail.

Classe de danger pour l'eau 1 Mélange WGK

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune information disponible.

SECTION 16: Autres informations

Utilisation recommandée et restrictions

Respecter la législation nationale et locale en vigueur relative à des produits chimiques.

Informations diverses

Les indications données ici sont basées sur l'état actuel de nos connaissances. Elles décrivent les dispositions de sécurité à prendre vis à vis du produit concerné. Elles ne représentent pas une garantie sur les propriétés du produit.

Source des principales informations

REACH-règlement (CE) no 1907/2006

Fiches de données de sécurité des pré-fournisseurs.

CLP-règlement (CE) no 1272/2008

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H318 Provoque des lésions oculaires graves.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.